

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1209

**Rubrik:** Vacances

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Un rapport sans contenu politique

*La Suisse est en pleine négociation bilatérale avec l'Union européenne. C'est le moment choisi par le Conseil fédéral pour publier un rapport intermédiaire. Il y constate donc, sans plus, que l'on est au milieu du gué.*

## REPÈRES

Dans son rapport, le Conseil fédéral rappelle quelles sont les initiatives pendantes.

L'initiative du mouvement «Né le 7 décembre 1992» demande que le peuple et les cantons se prononcent sur le principe d'une adhésion à l'EEE. Délai pour la prise de position du Conseil fédéral: 3 septembre 1995.

L'initiative des Démocrates suisses et de la Lega demande que l'ouverture de négociation avec la CE (UE) soit soumise à l'autorisation du peuple et des cantons. Délai pour le Message du Conseil fédéral: 21 janvier 1996.

Le Conseil fédéral, on le regrette, ne précise pas ses intentions. Il serait souhaitable que l'initiative du 7 décembre, dépassée, soit retirée au profit de celle qui vient d'être lancée le 10 décembre 1994. Et que l'initiative d'extrême-droite soit rejetée, sans contre-projet. De toute façon, le Conseil fédéral devrait se déterminer avant les élections fédérales.

(ag) On peut lire un rapport, toujours consciencieux du Conseil fédéral, comme un écolier qui répète ses devoirs ou comme un étudiant qui contrôle ses fiches. Utilement. En vrac quelques-uns de ces pointages. L'accord sur l'EEE est entré en vigueur après la défection suisse le 1<sup>er</sup> janvier 1994. Il reprend un acquis communautaire déclaré pertinent de 1590 actes, arrêté au 31 juillet 1991. La mise à jour l'a enrichi de 540 actes nouveaux! La Communauté a institué un Comité des régions: 222 membres représentent les collectivités régionales et locales. Les grands réseaux d'infrastructure trans-européens ont été dotés de 20 milliards d'écus pour la réalisation du plan 1994-1999. Les contributions nettes des nouveaux adhérents s'élèvent en 1995 à 752 millions d'écus pour l'Autriche et 765 millions pour la Suède. Celle de la Suisse, jamais calculée même approximativement, serait nettement plus élevée: l'équivalent de 1 ou 2 points de TVA. La droite prétendument européenne mais qui ne cesse de déclarer que la quote-part des prélèvements étatiques ne saurait être augmentée, se rend-elle compte qu'elle bétonne un obstacle difficile à franchir?

## L'après 6 décembre

Le refus du peuple suisse a-t-il eu des conséquences déjà observables? C'est un sujet favori de la presse qui y promène son miroir grossissant. Le rapport rappelle d'abord des chiffres incontestables. Les adhésions à l'UE de l'Autriche, de la Finlande ont réduit le commerce interne de l'AELE de 96,5%. Les pourcents de nos rapports commerciaux avec l'Union européenne sont de 62,8% pour les exportations et de 80,3% pour nos importations. C'est la base d'une interdépendance.

Cela dit, il est évident que les tendances protectionnistes de l'Union européenne handicapent la Suisse. A juste titre, le Conseil fédéral souligne les inconvénients que représentent les obstacles à la libre circulation des personnes pour les jeunes Suisses en formation, pour les cadres des entreprises suisses travaillant sur le marché européen.

En revanche, il est obligé de constater que l'EEE n'est en vigueur que depuis une année, ce qui limite le champ d'observation. Et surtout, il rappelle que la fiscalité n'était pas un domaine traité par l'EEE. Dès lors il n'aurait rien changé au problème des investissements directs de certaines holdings dont on a tant

parlé récemment. Du moins faut-il distinguer les deux registres. Inconvénient d'un refus de l'EEE ou inconvénient d'une non-adhésion à l'Union européenne.

## Les négociations bilatérales

Le rapport recense les objectifs suisses et communautaires et, en termes vagues, les premiers résultats. Mais pour la Suisse, on le sait, le vrai problème politique est celui de la ratification par le peuple. Le Conseil fédéral se contente de souligner qu'il n'y aura pas, vraisemblablement, de référendum obligatoire (art. 89, al.5 de la Constitution). Donc, bien qu'il ne juge pas nécessaire de le préciser, pas de majorité des cantons requise. Mais il escamote la volonté de l'Union européenne de faire de tous les accords sectoriels un paquet lié. Il en résultera qu'un référendum sur un sujet sensible, gagné devant le peuple, remettrait en cause l'ensemble.

Or, il faudrait anticiper par décision interne certaines revendications de l'UE. Elles ne doivent pas apparaître comme imposées de l'extérieur à notre corps défendant; elles ne constituent pas des exceptions légitimes.

Le Conseil fédéral pense obtenir l'adhésion populaire en prouvant «qu'il s'est bien défendu». Cette tactique n'est pas assez offensive.

Il lui appartient de réunir les forces politiques sur un programme d'action minimum: des points essentiels de rapprochement avec l'UE sont dans notre champ d'initiative propre. Tel serait un message politique. Mais qu'on compare avec la conclusion du rapport: «Dès que les résultats des négociations le permettront, nous vous livrerons une appréciation circonstanciée du processus sectoriel et, dans la mesure du possible, des conclusions sur les différents accords.» Est-il possible d'être plus fade? ■

## Vacances

Comme d'habitude, DP ne paraîtra pas pendant la période de Pâques. Après avoir (ou non) roulé les œufs, la rédaction vous retrouvera donc le 27 avril, date de sortie du prochain numéro.

Nous souhaitons à tous nos lecteurs un début de printemps plein de soleil et de promesses.